

CONDITIONS D'UTILISATION **DE LA PHOTOTHEQUE DES VINS DE BOURGOGNE**

1. Objet et présentation

Toutes les photos consultables en ligne proviennent de la photothèque du Centre de Documentation du BIVB. Elles ont pour objet la communication et la promotion de la Bourgogne viti-vinicole à travers l'image.

Notre photothèque est constituée d'environ 10 000 photographies sur les thèmes de la vigne, de la viticulture, du vin, des traditions vineuses et du tourisme...

Située au sein du Centre de documentation, la base iconographique est consultable sur place par le public, sur demande et sur rendez-vous, et accessible en ligne 24h/24 sur le site extranet (accès réservé aux viticulteurs et négociants-éleveurs de Bourgogne) et la salle de presse du BIVB (accès réservé aux journalistes).

2. Utilisation et prêt en ligne

Chaque commande de visuels doit faire l'objet d'une demande motivée précisant le cadre, la date et l'utilisation exacte de la reproduction, les coordonnées du demandeur et la désignation du support destinataire.

Le BIVB se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande de prêt, notamment compte tenu du volume du nombre de visuels demandés, de la durée et de l'utilisation prévue.

Seule l'acceptation expresse du BIVB rendra le prêt parfait.

Les images de la photothèque peuvent être utilisées libres de droit dans les supports suivants :

- La presse : illustration d'articles de magazines et de journaux n'excédant pas le quart de page A4 (au-delà, contacter la responsable du Centre de Ressources Documentaires)
- les supports de communication ou le multimédia à vocation non commerciale : plaquette de communication, affiche, sites web d'information en relation avec le monde du vin, CD-Rom didactiques (selon accords)...
- Illustration de conférences, manifestations vineuses, dégustations commentées ponctuelles... : prêt d'images numérisées pour réaliser un diaporama

Les fichiers consultables via la photothèque en ligne sont en basse définition (72 DPI).

Il est interdit d'enregistrer ou d'importer ces fichiers sans en référer au préalable au Centre de Ressources Documentaires du BIVB.

Suite à la commande adressée et validée par la responsable de la photothèque, les fichiers sont transmis au format numérique en 300 DPI.

Un exemplaire du support destinataire final devra être communiqué au BIVB dans un délai de 2 mois après réalisation.

Aucun droit de reproduction n'est facturé pour ce type de supports.

Pour toute utilisation à visée commerciale, merci d'en référer au Centre de documentation lors de votre commande. Chaque demande sera étudiée individuellement.

3. Etendue des droits

Le BIVB détient les droits d'exploitation suivants sur les photographies en ligne dans la photothèque à savoir :

- leur représentation pour toute personne habilitée à consulter le site internet ou d'autres publications (papier ou support assimilé, ou support numérique) du BIVB ou de ses ressortissants (professionnels, presse et prescripteurs) ;
- leur reproduction sur les différents supports de communication (papier ou support assimilé, ou support numérique) produits et édités par le BIVB ;
- leur reproduction sur les sites Internet du BIVB ;
- leur reproduction par le BIVB sur support numérique, sur support papier ou autre, en vue de les rendre accessibles sur son site Internet ;
- leur reproduction dans les supports (papier ou support assimilé, ou support numérique) de communication de nos ressortissants (professionnels, prescripteurs et journalistes), uniquement supports faisant la promotion des vins de Bourgogne ;

Les droits sur les photographies sont cédés pour que celles-ci soient diffusées dans le cadre des missions d'information et de promotion qui sont celles du BIVB en France et à l'International.

Pour chaque photographie, la cession des droits est égale à la durée du droit d'exploitation, conformément à la loi du 27 mars 1997 (70 ans post mortem).

Toute utilisation autre que celle(s) expressément autorisée(s) est interdite.

Le prêt à un demandeur n'entraîne en aucun cas la cession des droits d'exploitation à son profit.

4. Droits d'auteur

Selon les termes de la loi du 11 mars 1957, lors de toute utilisation, le nom du photographe doit obligatoirement apparaître à proximité de toute reproduction d'image. Le copyright est mentionné dans la fiche descriptive de chaque photographie. Toutes les photographies utilisées doivent obligatoirement être accompagnées de la mention : « BIVB / nom du photographe ».

Le demandeur s'engage au respect des photographies et œuvres audiovisuelles et à n'y apporter aucune modification ou adaptation, sauf accord préalable de l'auteur.

Attention, en cas de non-respect de cette consigne, le BIVB se réserve le droit de ne plus prêter des visuels aux utilisateurs concernés. Et le cas échéant, d'entreprendre toute action juridique nécessaire.

5. Inexécution

Le BIVB se réserve le droit de solliciter la restitution immédiate des visuels avant le terme convenu et la destruction de tout support aux frais du demandeur, en cas d'utilisation qui lui semblerait notamment contraire :

- au droit moral de l'auteur
- à l'objet de la photothèque
- à l'utilisation expressément autorisée par le BIVB

En cas de non-respect des présentes conditions générales d'utilisation ou aux conditions particulières, le BIVB pourra exercer toutes actions devant les juridictions compétentes.

6. Litiges

En cas de litige, les juridictions du ressort de la Cour d'appel de DIJON seront compétentes. Le prêt de photographies ou d'œuvres audiovisuelles entraîne de plein droit application des présentes conditions d'utilisation au demandeur, qui reconnaît en avoir pleine connaissance pour en avoir eu communication.

Votre Contact :

Noémie Horteur - Centre de Documentation
Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)
12 boulevard Bretonnière - BP 150 - 21204 BEAUNE Cedex
Tél : + 33(0)3 80 25 06 98 – Fax: + 33(0)3 80 25 04 90
Mail : documentation@bivb.com
www.vins-bourgogne.fr - www.bourgogne-wines.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h15-12h30 / 13h30-17h30
Fermé le mercredi